

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 6 octobre 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

PRÉSENCES :

Jean-Roland Lebrun
Jeannot Marquis
Marcel Gauthier
Johanne Thibault
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

ABSENCES :

Yanik Levasseur

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2014-182

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation du procès-verbal ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) Procès-verbal de correction de la numérotation des articles de la section 3 du chapitre 9 du Règlement sur la qualité de vie numéro 2014-04;
- 7) Dispense accordée à la MRC de la Haute-Gaspésie de l'article 17 de l'entente relative à la fourniture de services en matière d'élimination des déchets solides;
- 8) Adopte le plan d'action pour l'élimination des raccords inversés produit par le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie produit en avril 2014;
- 9) Conférence pour une meilleure prise en charge de la santé et de la sécurité du travail et sanctions disciplinaires en santé et sécurité du travail; (mercredi 22 octobre 2014);
- 10) Rôle, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien 278\$ taxes en sus (jeudi 16 octobre);
- 11) Vacances 20-21-23-24-27 octobre 2014;
- 12) Projet de lotissement;
- 13) Location d'espace usine de filtration pour la compagnie Nordikeau Inc;
- 14) Varia a)
- 15) Période de questions;
- 16) Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2014-183

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-184

APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthiers et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de dix-neuf milles sept cent cinquante-neuf et quarante cents (19 759.40\$) et les salaires payés au montant de onze milles sept cent cinquante-huit et soixante-huit cents (11 758.68\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de trente et un mille cinq cent dix-huit et huit cents (31 518.08\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2014-185

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA NUMÉROTATION DES ARTICLES DE LA SECTION 3 DU CHAPITRE 9 DU RÈGLEMENT SUR LA QUALITÉ DE VIE NUMÉRO 2014-04

En vertu de l'article 202.1 du *Code municipal du Québec*, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu d'effectuer en date du 6 octobre 2014 la correction suivante à la section 3 du chapitre 9 du règlement numéro 2014-04 inscrit au livre des règlements.

Explication de la correction :

Il s'agit de corriger une erreur de numérotation et l'omission d'un numéro d'article au **CHAPITRE 9**, plus spécifiquement à la **SECTION 3 : INFRACTIONS ET PÉNALITÉS**.

La numérotation de deux articles est modifiée comme suit, le texte en demeurant inchangé :

« *avant correction*

9.24 *INFRACTION*

9.25 *PÉNALITÉS*

après correction

9.23 *INFRACTION*

9.24 *PÉNALITÉS* ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-186

ADOPTION DE L'ADDENDA PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ INTERMUNICIPAL DE GESTION DES DÉCHETS DU 20 MAI 2014

Considérant que l'addenda proposé apporte des précisions nécessaires aux dispositions déjà en vigueur de l'Entente, soit les articles 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12 et 13;

Considérant que l'addenda proposé constitue une mise à jour d

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Jean-Charles Vallée

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Saint-Adelme adopte l'addenda au protocole tel que proposé par la Ville de Matane.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-187

ADOpte LE PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS PRODUIT PAR LE SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE PRODUIT EN AVRIL 2014

CONSIDÉRANT QU' afin de compléter le traitement du dossier;

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'adopter le plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés produit par le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie produit en avril 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-188

CONFÉRENCE POUR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL; (MERCREDI 22 OCTOBRE 2014)

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme a reçu une invitation à participer au premier Rendez-vous Santé-Sécurité de Bas-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière à participer à la conférence pour une meilleure prise en charge de la santé et de la sécurité du travail et sanctions disciplinaires en santé et sécurité du travail;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-189

RÔLE, RELATIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU QUOTIDIEN 278\$ TAXES EN SUS (JEUDI 16 OCTOBRE)

CONSIDÉRANT, l'activité de perfectionnement sur le Rôle, relations et responsabilités de l'officier municipal en bâtiment et en environnement et du directeur général au quotidien;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Annick Hudon, directrice générale et secrétaire-trésorière à s'inscrire à l'activité de perfectionnement;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-190
VACANCE 20-21-23-24- ET 27 OCTOBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'autoriser les vacances de madame Annick Hudon directrice-générale et secrétaire-trésorière 20-21-23-24 et 27 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2014-191
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 6 octobre 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h57.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.